

## 1. Identification

**Identificateur de produit** Oatey Fix-It™ Stick Epoxy Putty

**Autres moyens d'identification**

**Code du produit** 1791C

**Synonymes** Part Numbers: 31270, 31270C

**Usage recommandé** Epoxy based sealant.

**Restrictions d'utilisation** Aucuns connus.

**NOM DE LA SOCIETE**

**Adresse**

**Renseignements sur le fabricant**

Oatey Co.

4700 West 160th St.

Cleveland, OH 44135

**Distributeur**

Oatey Canada Supply Chain Services Co.

145 Walker Drive

Brampton, ON L6T 5P5, Canada

**Téléphone** 216-267-7100

**Courriel** info@oatey.com

**Évacuation en urgence** CHEMTREC 1-800-424-9300 (Outside the US 1-703-527-3887)

**Emergency First Aid** 1-877-740-5015

**Personne-ressource** MSDS Coordinator

## 2. Identification des dangers

**Dangers physiques** Non classé.

**Dangers pour la santé** Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2B

Sensibilisation cutanée Catégorie 1

**Dangers environnementaux** Non classé.

**Éléments d'étiquetage**



**Mention d'avertissement** Attention

**Mention de danger** Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une irritation des yeux

**Conseil de prudence**

**Prévention** Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire/ faciale. Ne pas respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillard/vapeurs/ aérosols. Lavez vigoureusement après manipulation. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail.

**Intervention** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.

**Stockage** Sans objet.

**Élimination** Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

**Autres dangers** Aucuns connus.

**Renseignements supplémentaires** Aucune.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

| Dénomination chimique   | Nom commun et synonymes | Numéro d'enregistrement CAS | %     |
|---|-------------------------|-----------------------------|-------|
| Produit de réaction:<br>bisphénol-A-épichlorhydrine;<br>epoxy resin |                         | 25068-38-6                  | 10-30 |
| 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)<br>phénol                           |                         | 90-72-2                     | 1-5   |
| Crystalline silica non-respirable                                   |                         | 14808-60-7                  | 0.1-1 |

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

### 4. Premiers soins

#### Inhalation

Sortir au grand air. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent.

#### Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

#### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

#### Ingestion

Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

#### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Irritation des yeux. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiement, rougeur et gênes. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption.

#### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

#### Informations générales

S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

#### Agents extincteurs appropriés

Utiliser tout moyen convenant aux incendies environnants.

#### Agents extincteurs inappropriés

Aucuns connus.

#### Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.

#### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

#### Équipement/directives de lutte contre les incendies

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

#### Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

#### Risques d'incendie généraux

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

## Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Déversement accidentel important : Éviter la formation de poussière. Balayer, pelleter ou aspirer le déversement et le récupérer dans un récipient adapté pour élimination. Empêcher l'écoulement dans les fossés, les égouts ou les cours d'eau. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important: Recueillir la matière mécaniquement et la mettre dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

## Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Minimiser la formation de poussières en suspension dans l'air. Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme. Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter l'exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Ne pas réutiliser les contenants. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conserver à une température ne dépassant pas 35°C (95°F) °C. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Conserver dans un endroit frais et sec protéger contre les rayons solaires. Les récipients ayant été ouverts doivent être soigneusement refermés et stockés à la verticale pour éviter les fuites. Ne pas stocker ce matériau dans des récipients ouverts ou non-étiquetés. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

| Composants   | Type | Valeur                  | Forme                |
|--|------|-------------------------|----------------------|
| Crystalline silica non-respirable (CAS 14808-60-7) | TWA  | 0.025 mg/m <sup>3</sup> | Fraction respirable. |

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

| Composants   | Type | Valeur                  | Forme                  |
|--|------|-------------------------|------------------------|
| Crystalline silica non-respirable (CAS 14808-60-7) | TWA  | 0.025 mg/m <sup>3</sup> | Particules inhalables. |

#### Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

| Composants   | Type | Valeur                  | Forme                |
|--|------|-------------------------|----------------------|
| Crystalline silica non-respirable (CAS 14808-60-7) | TWA  | 0.025 mg/m <sup>3</sup> | Fraction respirable. |

#### Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

| Composants   | Type | Valeur                  | Forme                |
|--|------|-------------------------|----------------------|
| Crystalline silica non-respirable (CAS 14808-60-7) | TWA  | 0.025 mg/m <sup>3</sup> | Fraction respirable. |

#### Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

| Composants   | Type | Valeur                | Forme       |
|--|------|-----------------------|-------------|
| Crystalline silica non-respirable (CAS 14808-60-7) | TWA  | 0.1 mg/m <sup>3</sup> | Respirable. |

| Composants   | Type   | Valeur    | Forme                 |
|--|--|-----------|-----------------------|
| Crystalline silica non-respirable (CAS 14808-60-7)   | TWA  | 0.1 mg/m3 | Poussière respirable. |
| <b>Valeurs biologiques limites</b>   | Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.   |           |                       |
| <b>Directives au sujet de l'exposition</b>   | Une exposition professionnelle à de la poussière nuisible (totale et respirable) et à de la silice cristalline respirable doit être suivie et contrôlée.   |           |                       |
| <b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>   | Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit. |           |                       |
| <b>Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle</b> |  |           |                       |
| <b>Protection du visage/des yeux</b>   | Le port d'un masque facial est conseillé. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).  |           |                       |
| <b>Protection de la peau</b>   |  |           |                       |
| <b>Protection des mains</b>  | Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Les gants appropriés peuvent être indiqués par le fournisseur de gants.   |           |                       |
| <b>Autre</b>   | Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques. L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé.   |           |                       |
| <b>Protection respiratoire</b>   | Utiliser un respirateur avec filtre particulaire lorsque les concentrations particulières sont supérieures à la limite d'exposition professionnelle.   |           |                       |
| <b>Dangers thermiques</b>  | Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.   |           |                       |
| <b>Considérations d'hygiène générale</b>   | Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail.   |           |                       |

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

**État physique** Solide.

**Forme** Rod.

**Couleur** Blanc / Beige.

**Odeur** Sulfureux(se).

**Seuil olfactif** Non disponible.

**pH** Sans objet.

**Point de fusion et point de congélation** Non disponible.

**Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition** Non déterminé(e).

**Point d'éclair** Sans objet.

**Taux d'évaporation** Non disponible.

**Inflammabilité (solides et gaz)** Non disponible.

### Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

**Limites d'inflammabilité - inférieure (%)** Non disponible.

**Limites d'inflammabilité - supérieure (%)** Non disponible.

**Limite d'explosibilité - inférieure (%)** Non disponible.

|  |                     |
|--|---------------------|
| <b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b> | Non disponible.     |
| <b>Tension de vapeur</b>                       | Non disponible.     |
| <b>Densité de vapeur</b>                       | Non disponible.     |
| <b>Densité relative</b>                        | 1.95                |
| <b>Solubilité</b>                              |                     |
| <b>Solubilité (eau)</b>                        | Non disponible.     |
| <b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>    | Non disponible.     |
| <b>Température d'auto-inflammation</b>         | Non disponible.     |
| <b>Température de décomposition</b>            | > 150 °C (> 302 °F) |
| <b>Viscosité</b>                               | Non disponible.     |
| <b>Autres informations</b>                     |                     |
| <b>Propriétés explosives</b>                   | Non explosif.       |
| <b>Propriétés comburantes</b>                  | Non oxydant.        |
| <b>COV (% en poids)</b>                        | < 0.1 % en poids    |

## 10. Stabilité et réactivité

|  |   |
|--|---|
| <b>Réactivité</b>                          | Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport. |
| <b>Stabilité chimique</b>                  | La substance est stable dans des conditions normales.   |
| <b>Risque de réactions dangereuses</b>     | Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.                                |
| <b>Conditions à éviter</b>                 | Éviter les températures supérieures à la température de décomposition.  |
| <b>Matériaux incompatibles</b>             | Aucuns connus.  |
| <b>Produits de décomposition dangereux</b> | Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.   |

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

|                              |   |
|------------------------------|---|
| <b>Inhalation</b>            | Toute inhalation prolongée peut être nocive.                          |
| <b>Contact avec la peau</b>  | Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. |
| <b>Contact avec les yeux</b> | Provoque une irritation des yeux                                      |
| <b>Ingestion</b>             | Faible danger présumé en cas d'ingestion.                             |

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Irritation des yeux. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiement, rougeur et gênes. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermite. Éruption.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** On ne s'attend pas à ce que ce produit présente une toxicité aiguë.

| <b>Composants</b> | <b>Espèces</b> | <b>Résultats d'épreuves</b> |
|-------------------|----------------|-----------------------------|
|-------------------|----------------|-----------------------------|

Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; epoxy resin (CAS 25068-38-6)

#### **Aiguë**

*Cutané*

|      |     |              |
|------|-----|--------------|
| DL50 | Rat | > 2000 mg/kg |
|------|-----|--------------|

*Orale*

|      |     |              |
|------|-----|--------------|
| DL50 | Rat | > 5000 mg/kg |
|------|-----|--------------|

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une irritation des yeux

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**Sensibilisation respiratoire** N'est pas un sensibilisant respiratoire.

**Sensibilisation cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique.

**Cancérogénicité** En 1997, le CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) a conclu que la silice cristalline inhalée de sources professionnelles pouvait provoquer un cancer du poumon chez l'homme. Toutefois, lors de son évaluation globale, le CIRC a observé que « le pouvoir cancérigène n'était pas détecté dans toutes les conditions industrielles examinées. Le pouvoir cancérigène peut dépendre de caractéristiques intrinsèques de la silice cristalline ou de facteurs externes qui touchent son activité biologique ou la distribution de ses polymorphes. » (Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques cancérigènes de substances chimiques pour l'être humain, Silice, poussière de silicates et fibres organiques, 1997, vol. 68, CIRC, Lyon, France.) En juin 2003, le CSLEP (Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle à des agents chimiques) a conclu que le principal effet chez l'être humain de l'inhalation de la poussière de silice cristalline respirable est la silicose. « Les données disponibles sont suffisantes pour conclure que le risque de cancer du poumon est accru chez les personnes atteintes de silicose (et non, semble-t-il, chez les employés exempts de silicose exposés à la poussière de silice dans les carrières et dans le secteur industriel des céramiques). Dès lors, la prévention de l'apparition de la silicose réduira également le risque de cancer... » (SCOEL SUM Doc 94-final, juin 2003) Selon l'état de la technique actuel, la protection des travailleurs contre la silicose peut être assurée de manière systématique en respectant les limites d'exposition professionnelle réglementaires existantes. Une exposition professionnelle à de la poussière respirable et à de la silice cristalline respirable doit être suivie et contrôlée. Le risque d'un cancer ne peut pas être exclu suite à une exposition prolongée.

### Carcinogènes selon l'ACGIH

Crystalline silica non-respirable (CAS 14808-60-7) A2 Probablement cancérigène pour l'homme.

#### Canada - LEMT pour l'Alberta : Catégorie de carcinogène

Crystalline silica non-respirable (CAS 14808-60-7) Probablement cancérigène pour l'homme.

#### Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérigénicité

SILICE, CRISTALLINE-.ALPHA.-QUARTZ, FRACTION RESPIRABLE (CAS 14808-60-7) Probablement cancérigène pour l'homme.

#### Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène

Crystalline silica non-respirable (CAS 14808-60-7) Effet cancérigène suspecté chez les humains.

#### Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérigénicité

Crystalline silica non-respirable (CAS 14808-60-7) 1 Cancérigène pour l'homme.

**Toxicité pour la reproduction** On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique** Non classé.

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées** Non classé.

**Danger par aspiration** N'est pas un danger d'aspiration.

**Effets chroniques** Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

| Composants   | Espèces |                                      | Résultats d'épreuves |
|--|---------|--------------------------------------|----------------------|
| Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; epoxy resin (CAS 25068-38-6) |         |                                      |                      |
| Poisson  | CL50    | Salmo gairdneri (truite arc-en-ciel) | 1.5 mg/l, 96 heures  |
| <b>Aquatique</b>   |         |                                      |                      |
| Crustacés  | CE50    | Daphnia magna                        | 2.7 mg/l, 48 heures  |

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

**Persistance et dégradation** Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

**Potentiel de bioaccumulation** Données non disponibles.

**Mobilité dans le sol** Données non disponibles.

**Autres effets nocifs** On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

### 13. Données sur l'élimination

**Instructions pour l'élimination** Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

**Règlements locaux d'élimination** Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

**Code des déchets dangereux** Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

**Déchets des résidus / produits non utilisés** Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

**Emballages contaminés** Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

### 14. Informations relatives au transport

#### TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

#### IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

#### IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC** Sans objet.

### 15. Informations sur la réglementation

**Réglementation canadienne** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

#### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

#### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

#### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

#### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

#### Règlements internationaux

##### Convention de Stockholm

Sans objet.

##### Convention de Rotterdam

Sans objet.

##### Protocole de Kyoto

Sans objet.

##### Protocole de Montréal

Sans objet.

##### Convention de Bâle

Sans objet.

#### Inventaires Internationaux

| Pays ou région | Nom de l'inventaire                                   | En stock (Oui/Non)* |
|----------------|---|---------------------|
| Australie      | Inventaire australien des substances chimiques (AICS) | Oui                 |
| Canada         | Liste intérieure des substances (LIS)                 | Oui                 |

| <b>Pays ou région</b>    | <b>Nom de l'inventaire</b>  | <b>En stock (Oui/Non)*</b> |
|--------------------------|---|----------------------------|
| États-Unis et Porto Rico | Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques) | Oui                        |

\*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.  
 Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Renseignements divers

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| <b>Date de publication</b>        | 17-Mars-2016   |
| <b>Date de la révision</b>        | -  |
| <b>Version n°</b>                 | 01   |
| <b>Avis de non-responsabilité</b> | Oatey Co. ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. |